



22322 - La différence entre la fixation d'un rendez vous pour une leçon et la fixation d'une heure pour les prières nocturnes

question

Eminence! Nous espérons que vous daignerez nous expliquer si le fait de fixer un rendez vous hebdomadaire pour prononcer une conférence religieuse ou donner une leçon est une innovation religieuse interdite car on sait que la recherche du savoir est un acte cultuel et que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) ne lui fixait pas un rendez vous. Compte tenu de cela, si un groupe de frères en islam se mettent d'accord à se rencontrer dans la mosquée au cours d'une heure déterminée chaque mois pour effectuer des prières nocturnes..Peut on considérer cela comme une innovation et sur la base de quels arguments?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La fixation d'un jour déterminé pour prononcer une conférence ou donner une leçon n'est pas une innovation interdite. C'est bien permis. C'est comme la détermination d'un jour dans les écoles et instituts pour la leçon du droit musulman ou de l'exégèse ou d'autres matières. Nul doute que la recherche du savoir religieux fait partie du culte. Le fait de lui affecter un jour déterminé est dicté par l'intérêt selon lequel il faut donner un rendez vous aux apprenants pour ne pas les déranger. La recherche du savoir n'est pas un acte cultuel lié à un temps fixe. Elle se fait selon le temps libre dont on dispose. Cependant si on affecte un jour à la recherche du savoir sur la base de la croyance que c'est jour là est spécialement désigné pour cette activité, il y a alors une innovation.

Quant à l'accord établi par un groupe pour se livrer à des prières nocturnes au cours d'une nuit déterminée, elle relève de l'innovation. Car il n'est pas institué de faire des prières nocturnes en groupe, à moins qu'on le fasse parfois sans l'intention (de les systématiser) comme le faisait le



Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) en compagnie d'Abdoullah (P.A.a)